

## PECHE : le CNPM saisit l'Etat concernant le dossier de la senne démersale

Dans un communiqué publié le lundi 13 mars, le [CNPMEM](#) / T : 01.72.71.18.19 affirme qu'il « a décidé de mettre fin aux négociations et de saisir l'État » concernant l'encadrement de la senne démersale en Manche-est. Le CNPM demande dans ce communiqué « de ne plus prendre en considération les licences inactives dans les contingents de navires » car « maintenir une réserve de licences inactives vide de son sens un accord qui a vocation à encadrer, geler, voire diminuer l'effort de pêche exercé à la senne démersale ». Il demande également la suppression de la senne démersale jusqu'aux 12 milles de la Normandie « afin de faciliter la cohabitation dans les zones côtières ». [www.comite-peches.fr](http://www.comite-peches.fr)